

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mars 2017

OBJET :

**Tarifs relatifs à la mise à disposition
d'une connexion internet**

**Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 12**

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 23 janvier 2008, le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs de la location de la ligne ADSL haut débit de la Maison des Associations à 32,50 € pour une utilisation régulière (soit supérieure ou égale à 8 fois par mois) et à 5 € pour une utilisation ponctuelle (soit inférieure ou égale à deux jours).

Or, la tarification instaurée par le conseil municipal n'a pas été revalorisée depuis 2008. Par ailleurs, elle ne tient pas compte du nombre de postes susceptibles d'être utilisés pour accéder à l'internet.

En effet, l'instauration de ce tarif répond au départ à un besoin du club informatique, association loi 1901, qui enseigne l'usage des nouvelles technologies, notamment à nos aînés, dans les locaux de la maison des associations. Ainsi, le club informatique s'acquitte d'une redevance de 32,50 € par mois pour l'ensemble de son parc informatique.

Plus récemment, l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » a sollicité la commune pour que son unique poste informatique soit relié à l'internet. Cependant, la tarification en vigueur applicable apparaît élevée au regard d'un seul poste à connecter à l'internet, et ce d'autant plus, qu'un accès supplémentaire à l'internet ne génère pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

PROPOSITION

Vu l'avis de la commission « urbanisme-travaux-voirie » réunie le 23 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la tarification relative à la mise à disposition d'une connexion internet comme suit :

- Connexion d'un poste informatique au réseau internet (soit supérieure ou égale à 8 fois par mois) : 7,20 €/mois,
- Connexion d'un ensemble d'au moins 5 postes informatiques au réseau internet (soit supérieure ou égale à 8 fois par mois) : 36 €/mois,
- Connexion temporaire d'un poste informatique au réseau internet (soit inférieure ou égale à deux jours) : gratuité.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 Mars 2017.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	10 mars 2017
- Convocation distribuée le :	10 mars 2017
- Affichage du compte-rendu le :	24 mars 2017
- Affichage du procès-verbal le :	19 mai 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. RIFF à MME MATHIEU

EXCUSEE

- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME POYDENOT

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**